Un ancien membre de l'OAS privé de sa Légion d'honneur

04/01/2013 à 23h04

Un ex-membre de l'Organisation de l'armée secrète (OAS) a été privé de sa décoration de chevalier de la Légion d'honneur, obtenue en 2011 à titre militaire comme mutilé de guerre en Algérie, par un décret paru vendredi sur la version papier du Journal officiel. Selon l'article R96 du code de la Légion d'honneur cité dans le décret, les peines disciplinaires (censure, suspension totale ou partielle, exclusion) « *peuvent être prises contre tout légionnaire qui aura commis un acte contraire à l'honneur* ».

Cette mesure d'exclusion pour « *acte contraire à l'honneur* » est extrêmement rare, les exclusions étant généralement prononcées contre des légionnaires condamnés à des peines de prison.

Jean-François Collin, 73 ans, avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur avec traitement, dans la promotion du 5 mai 2011 réservée aux militaires et anciens militaires au titre de mutilé de la guerre d'Algérie, durant laquelle il avait servi comme sous-lieutenant. Il préside l'Association de défense des intérêts moraux des anciens détenus (Adimad) ayant appartenu à l'OAS.

Interrogé par l'AFP, M. Collin ne s'est pas étonné outre mesure de son exclusion, rappelant le discours qu'il avait prononcé devant la stèle de l'Adimad à Marignane (Bouches-du-Rhône) le 1er novembre 2011, après avoir reçu sa décoration d'un ex-membre de l'OAS. Il avait dédié sa croix de chevalier « *à tous les combattants de l'OAS qui sont morts les armes à la main ou ont été fusillés par le plus grand traître de l'Histoire de France* (le général de Gaulle). *Ce sont eux, aujourd'hui, qui devraient être honorés à ma place !* » « *Et pour que les choses soient limpides, je vous promets que je ne porterai jamais cette croix tant qu'il y aura un gaulliste ou*

un ami du FLN à l'Elysée ! » avait-il ajouté.
Gravement blessé au combat en Algérie en 1960, M. Collin avait ensuite rejoint l'OAS « Métro » à Paris.
(…) Ouest France

Merci à Destouches